

DELIBERATION

85 (1.4)

Le 26 septembre 2019, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude SCHALK, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 20 septembre 2019

Présents : Mesdames et Messieurs SCHALK, RIVIERE, VOCANSON, CHAPOT, FABRE, J. BEAL, A. BEAL, LEVET, ESCOFFIER, LUAIRE, BRUEL, GIAUME, BOIS-CARTAL, BOUZINA, KHEBRARA, PANGAUD, LAROCHE, JACOB, FESSY, CEYTE, MARRET, RASCLARD, SEGUIN, AMBLARD,

Procurations : Madame MARTY à Monsieur CHAPOT, Monsieur DRIOL à Monsieur SCHALK, Madame DUCREUX à Madame RIVIERE, Monsieur BROT à Monsieur J. BEAL, Monsieur KARA à Madame GIAUME,

Secrétaire : Monsieur CHAPOT

Objet : Convention cadre de dépôts d'objets au Château de Bouthéon

Monsieur le Maire expose que, régulièrement, le Château de Bouthéon reçoit des outils, des œuvres, des maquettes, ou bien encore des photographies en vue de leur exposition, à titre gratuit, lors des différentes manifestations.

Il ajoute que la société Effet Passementeries propose d'exposer neufs objets lui appartenant sur le thème des tresses et lacets (catalogue de galons, nuanciers de fils cartonné, un galon noir....) et de les mettre à disposition des services du Château de Bouthéon.

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à conclure, plutôt qu'une convention spécifique, une convention cadre pour tous dépôts d'objets, détaillant notamment :

- les objets déposés,
- les modalités de publicité, d'exposition à titre gratuite, de cession des droits d'images,
- les engagements des parties,
- les durées du dépôt et de la convention, ainsi que les modalités de reconduction.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention cadre relative aux dépôts d'objets au Château de Bouthéon à conclure avec chaque déposant,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer chacune des conventions à conclure dans ce cadre et notamment celle avec la société Effet Passementeries.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 27 septembre 2019

Le Maire

Jean-Claude SCHALK

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20190927-85-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/09/2019

Affichage : 27/09/2019

Pour l'autorité compétente
par délégation



Jean-Claude SCHALK

